

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

---

## SAINT ROMAIN DE JALIONAS



Présentation lors du conseil municipal du 18 février 2025

# Sommaire

## Table des matières

Rappel sur le Rapport d’Orientation Budgétaire .....	3
Rappel sur le budget communal .....	4
Le contexte international et national. ....	6
La situation budgétaire de Saint Romain de Jalionas .....	7
Section de fonctionnement .....	7
Dépenses .....	7
Recettes .....	12
Section d’investissement .....	16
Dépenses .....	16
Recettes .....	17
Orientations communales pour 2025 .....	18
Les prévisions de recettes .....	18
Les prévisions de dépenses .....	18

## Rappel sur le Rapport d'Orientation Budgétaire

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » structure l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif (budget communal) mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel. Conformément au décret n° 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au préfet et sera publié sur le site internet de la commune.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité. Il s'agit de la première étape du cycle budgétaire. Il permet à l'Assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées pour le projet de Budget Primitif et sur les priorités à retenir pour les années à venir. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'exécutif municipal.

L'équipe municipale en place a lancé son premier Débat d'Orientation Budgétaire en 2024, souhaitant se préparer au passage à plus de 3500 habitants.

Le recensement de 2024 fait état de 3462 habitants. Bien que n'étant pas une obligation, ce D.O.B est conservé dans une optique de cadrage et de pédagogie.

Le DOB, pour les communes de plus de 3 500 habitants, fait état :

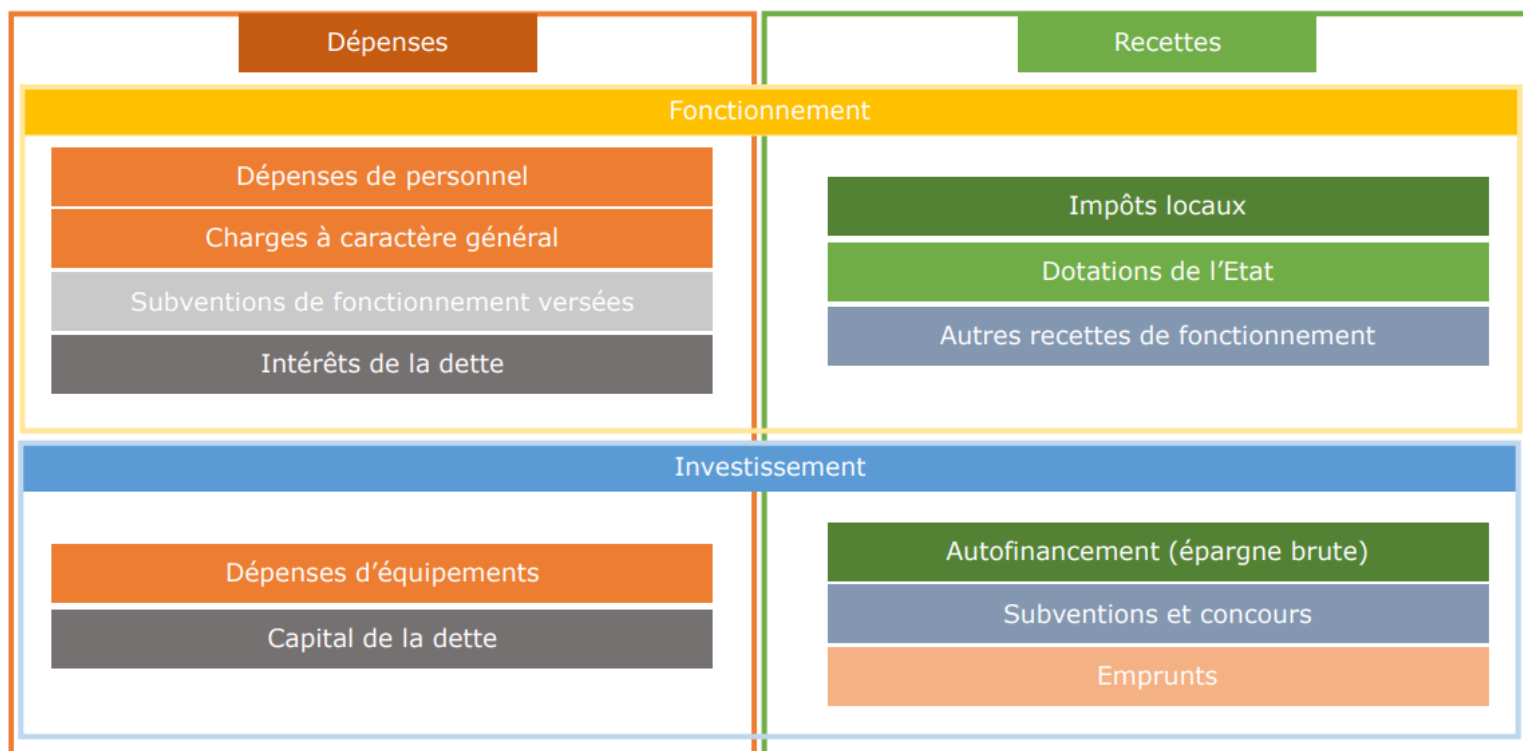
- Des orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- D'une présentation des engagements pluriannuels ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

## Rappel sur le budget communal

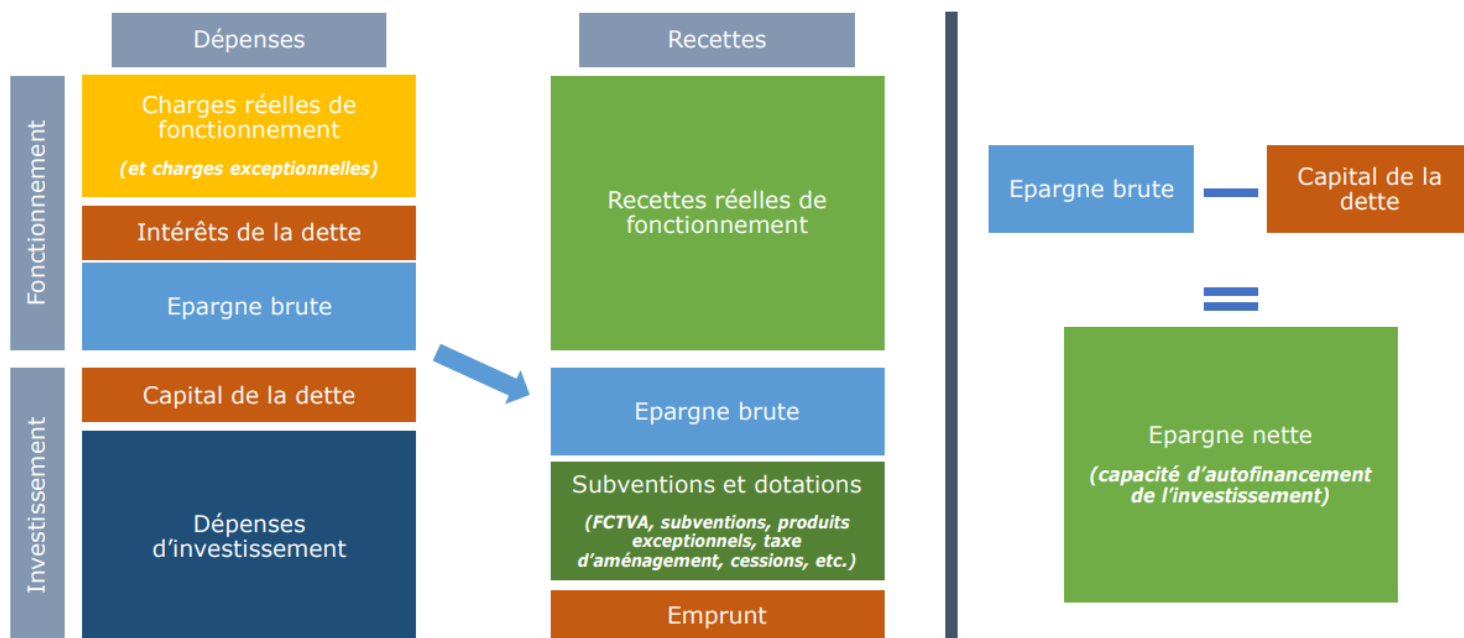
Le budget est proposé par le Maire au conseil municipal qui se prononce dessus par un vote. Il comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Les conseillers doivent avoir accès à toutes les pièces avant le vote comme pour toutes autres délibérations. Il peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année n. Le budget se compose d'une maquette budgétaire ainsi que d'annexes (situation financière de la commune, subventions aux tiers, résultat antérieur, garanties d'emprunts et participation en capital, emprunts, délégations de services publics, mouvements des immobilisations, partenariats financiers, ratios, effectifs, amortissements, etc.).

Le conseil doit aussi se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice précédent, qui découle de l'approbation du compte administratif (résultat de l'exercice précédent). En cas de résultat excédentaire de la section de fonctionnement, ce montant doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1 (restes à réalisés et résultat d'investissement). Une fois ce virement fait, le conseil peut décider s'il reste de l'excédent de fonctionnement, d'affecter ce reste à l'investissement de l'année n, ou de le maintenir pour financer le fonctionnement de l'année n. Avant l'affectation du résultat, le vote des taux et celui du budget, il faut que l'assemblée approuve le compte administratif (tenu par la commune) et le compte de gestion (tenu par le comptable). Ces deux comptes doivent être strictement identiques, et doivent être à l'équilibre (interdiction de déficit).

Le budget communal se compose comme suit :



La chaîne de l'épargne se compose comme suit :



L'enjeu de la chaîne de l'épargne est de dégager suffisamment d'épargne nette pour que la Mairie ne dépende ni des subventions et dotations, ni de l'emprunt pour investir.

## Le contexte international et national.

En raison de l'instabilité politique et de l'absence de budget au niveau national, les signaux économiques sont au rouge en ce début 2025 en France. Une hausse du chômage est attendue, la consommation est en berne.

Le contexte géopolitique très incertain prévoyant des augmentations de droits de douanes aux Etats-Unis, des conflits qui perdurent voire de nouveaux conflits ne favorisent pas une dynamique de croissance.

La seule éclaircie à la morosité ambiante est le ralentissement de l'inflation. La Banque de France prédit un chiffre de 1,6% contre environ 2% pour l'année 2024. Ce recul s'explique par la baisse des prix de l'énergie prévue en 2025. L'inflation continuerait ainsi à nettement refluer après le choc inflationniste qui a suivi le début de la guerre en Ukraine : la hausse des prix avait atteint 5,2% en 2022 et 4,9% en 2023.

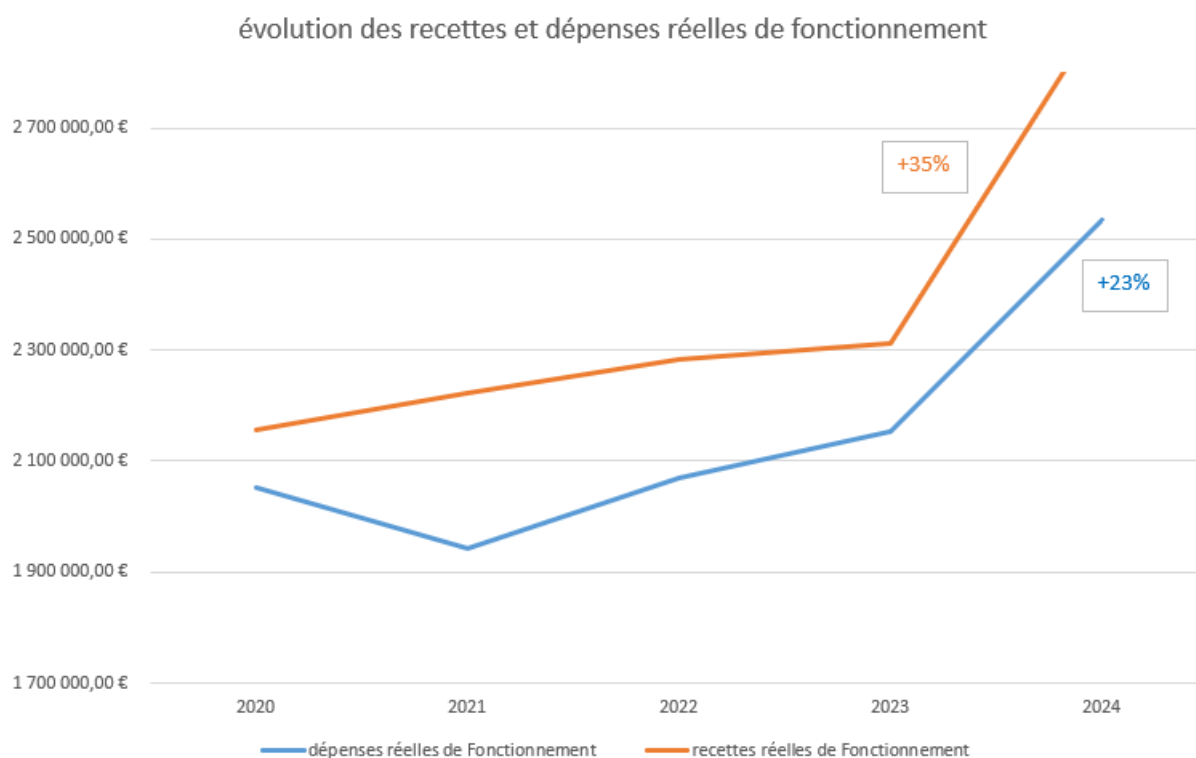
# La situation budgétaire de Saint Romain de Jalionas

La première étape de construction du budget 2025 revient à analyser et comprendre les budgets précédents. Une analyse financière rétrospective couvrant les exercices de 2020 (début du mandat) à 2025 a ainsi été réalisée.

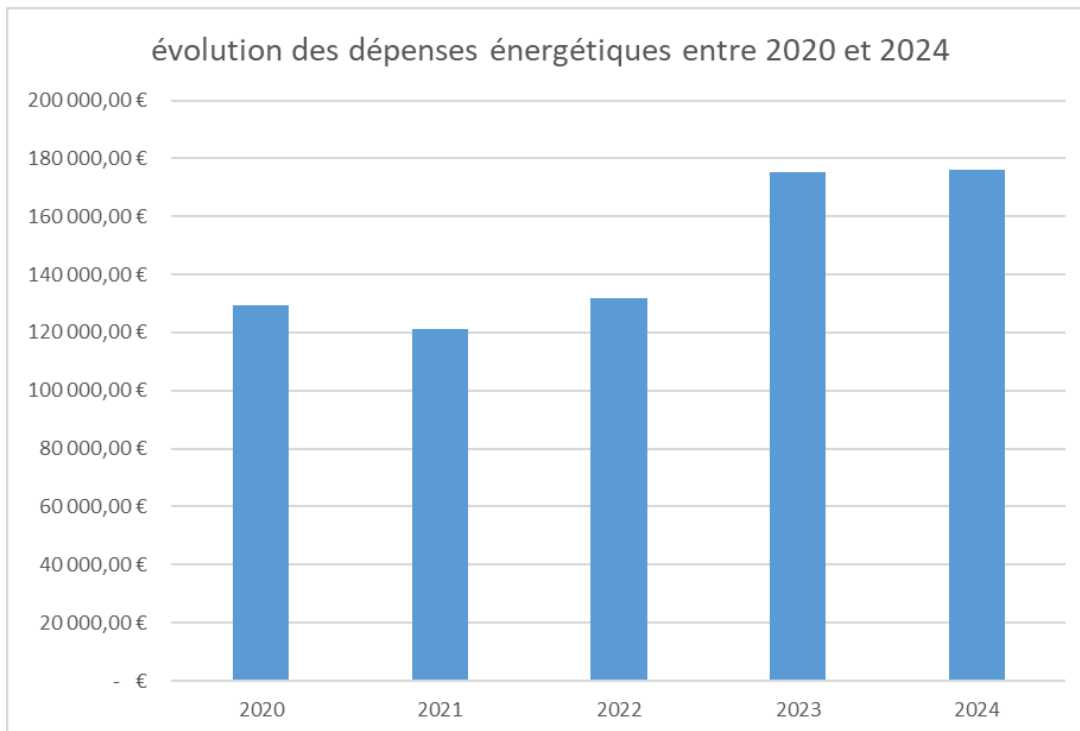
## Section de fonctionnement

### Dépenses

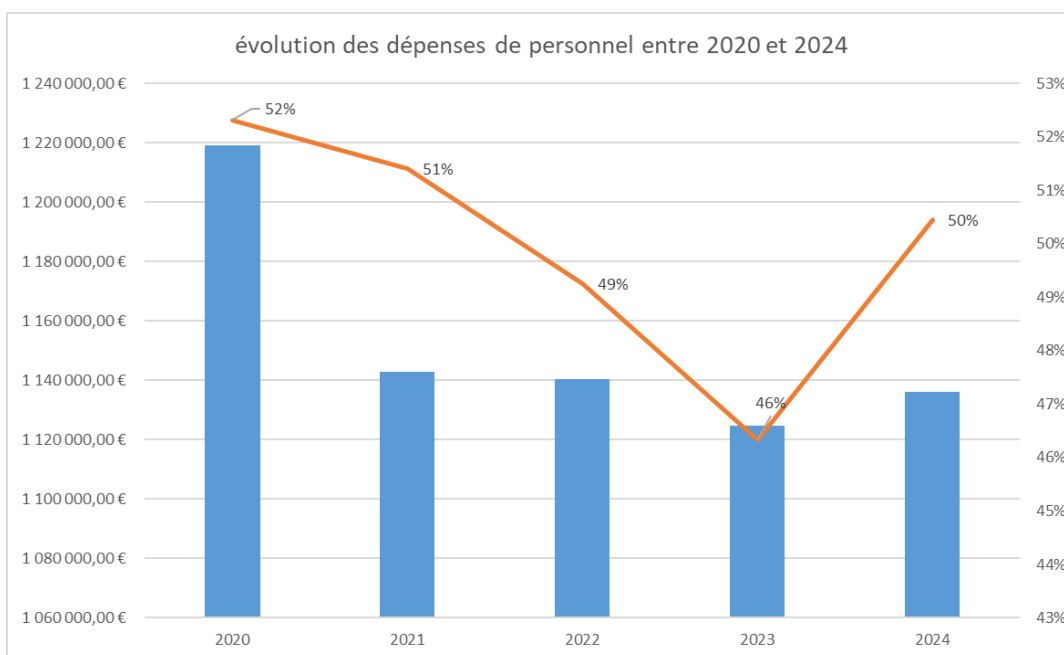
Au niveau national de nombreuses communes déplorent un « effet ciseau » sur leur budget, à savoir un amoindrissement des recettes et une augmentation des dépenses. Saint Romain de Jalionas ne suit pas la règle et arrive à disposer – ou même agrandir – d'un écart entre recettes et dépenses du fait d'un contrôle strict budgétaire et comptable.



Les dépenses énergétiques ont moins augmenté que prévu courant 2024 – et ce malgré la hausse nationale – grâce notamment au contrat lié au TE38 concernant l'énergie qui a permis de dépenser 25% de moins que ce qui avait été budgété.



Alors que la moyenne nationale tend vers une répartition des charges de personnel de l'ordre de 55% des dépenses totales de fonctionnement, la commune se distingue par sa maîtrise des dépenses. Elle arrive à diminuer celles-ci de 6% de 2020 à 2023 en dépit des augmentations de l'indice des fonctionnaires tout en continuant à fournir un service public continu. En 2024 un nouveau service de garderie est créé et les services techniques augmentent en effectifs, ce qui fait automatiquement monter également le pourcentage.





La commune dispose des effectifs suivant le 1<sup>er</sup> février 2025.

	effectif	ETP
fonctionnaire cat A	0	0
fonctionnaire cat B	1	1
fonctionnaire cat C	24	20,89
contractuel droit public	9	6,51
contractuel droit privé	2	1,63
<b>total</b>	<b>36</b>	<b>30,03</b>

Le recours aux contractuels reste marginal.

---

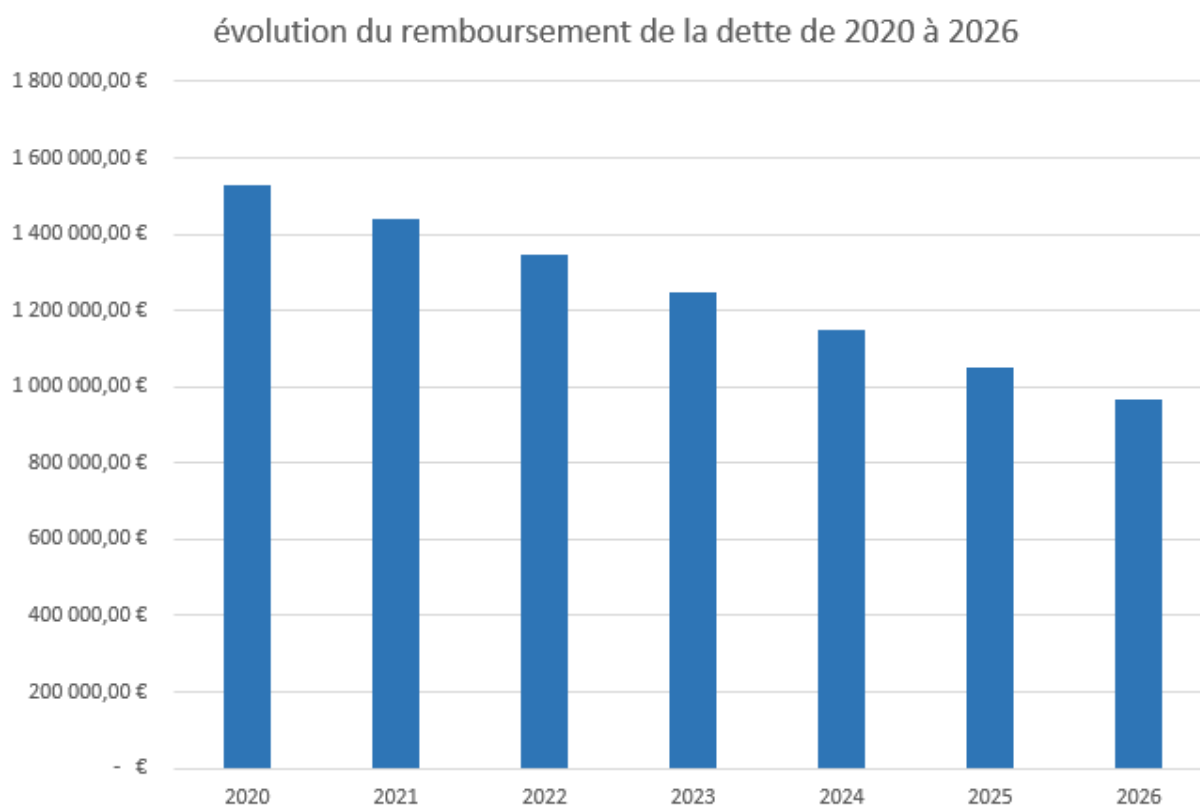
Après l'année 2021, du fait du covid, les subventions aux associations augmentent de plus de 5 000 euros.



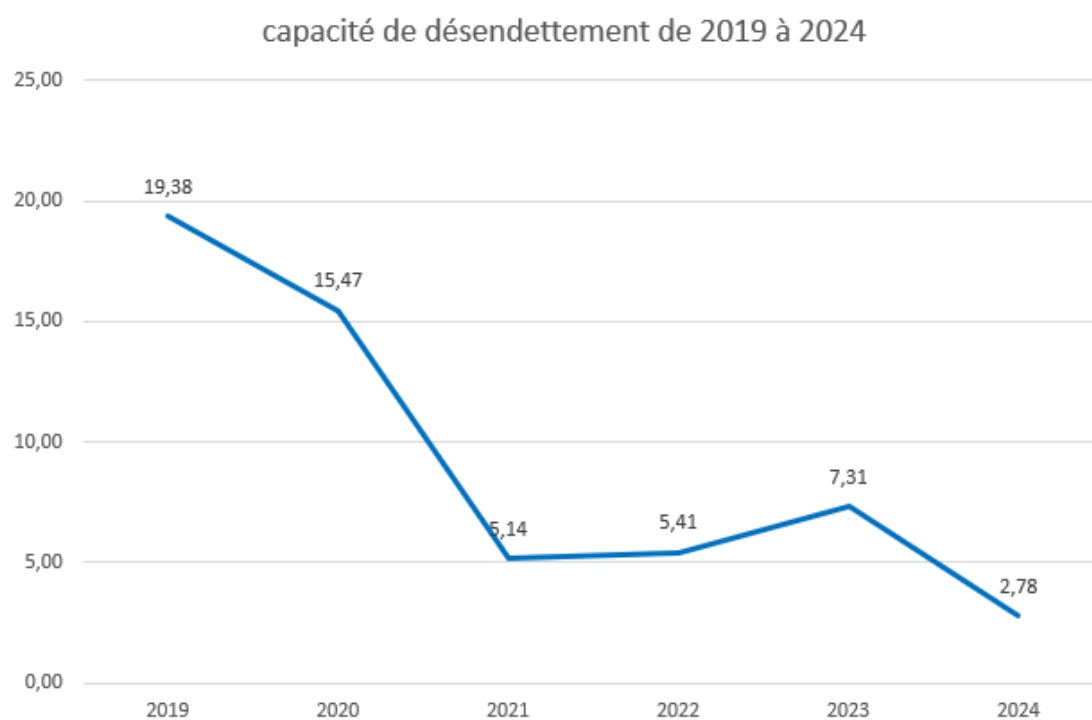
La commune continue de rembourser ses 3 prêts de manière régulière :

Date de prêt	Motif	Montant initial	Montant actuel
2015	Travaux divers	800 000 euros	464 000.00 €
2018	Travaux divers	680 000 euros	491 000.00 €
Avril 2020	Acquisition du cabinet médical et pour le logement de fonction y attenant	189 000 euros	132 500.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 087 500.00 €</b>

Pour rappel un prêt de 740 000 euros relatifs aux travaux de la mairie pris en 2002 a été intégralement remboursé en mars 2023 et un autre a été remboursé fin 2024.



La notion de capacité de désendettement permet de répondre à la question : en combien d'années la collectivité peut-elle (théoriquement) rembourser sa dette, si elle décide d'y consacrer son épargne brute ? Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de la collectivité. Actuellement, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12.



Ce graphique démontre que la collectivité améliore sa capacité de désendettement via un contrôle efficace de ses finances.

## Recettes

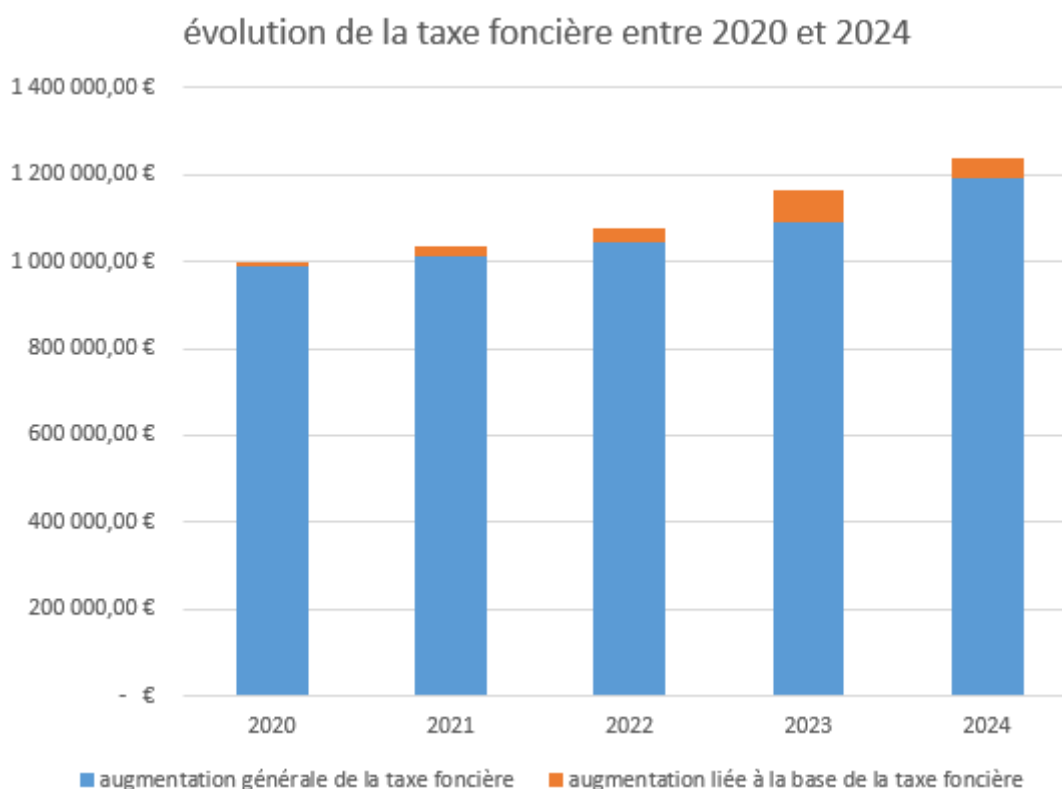
Les recettes fiscales locales sont majoritairement constituées de :

- **Taxe foncière sur le bâti**
- Taxe foncière sur le non bâti
- Taxe d'habitation pour les logements vacants et secondaires,

Ce sont les principales sources de financement où la commune peut décider chaque année du taux, via une délibération. Ce taux n'a pas été augmenté depuis 1995.

La Taxe foncière fonctionne selon le calcul suivant :

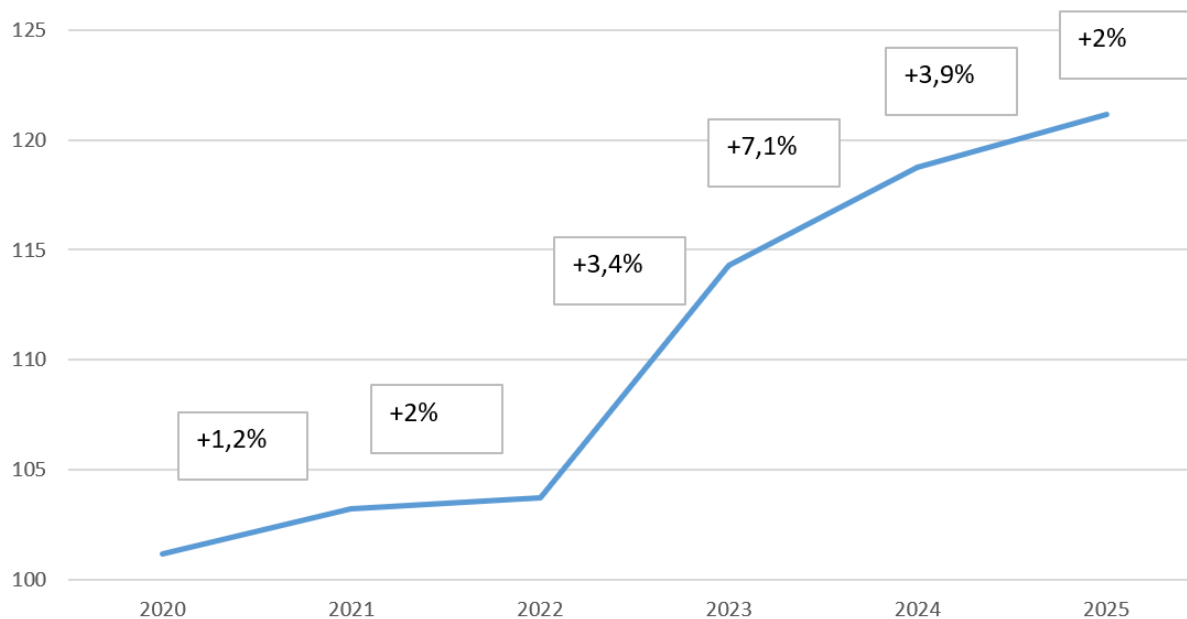
$$\text{Taux communal} \times \text{Bases foncières*} = \text{Cotisation}$$



Si les recettes liées à la taxe foncière augmentent au fil des années c'est du fait de :

- L'augmentation de la base, décidée par l'Etat. Celle-ci évolue selon l'inflation.
- Le développement foncier communal (constructions de logements, piscines, divisions parcellaires etc...).

### évolution de l'augmentation de la base de la taxe foncière de 2020 à 2025



Un total de 19.6% d'augmentation de la base de 2020 à 2025.

	Taux votés pour Saint Romain de Jalionas	Taux moyens en Isère (*)	Taux moyens au niveau national (*)
Foncier Bâti	32,92 %	47,51 %	39,42 %
Foncier Non Bâti	42,86 %	62,95 %	50,82 %

(\*) Source : Fiche sur les éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2023 pour 2024

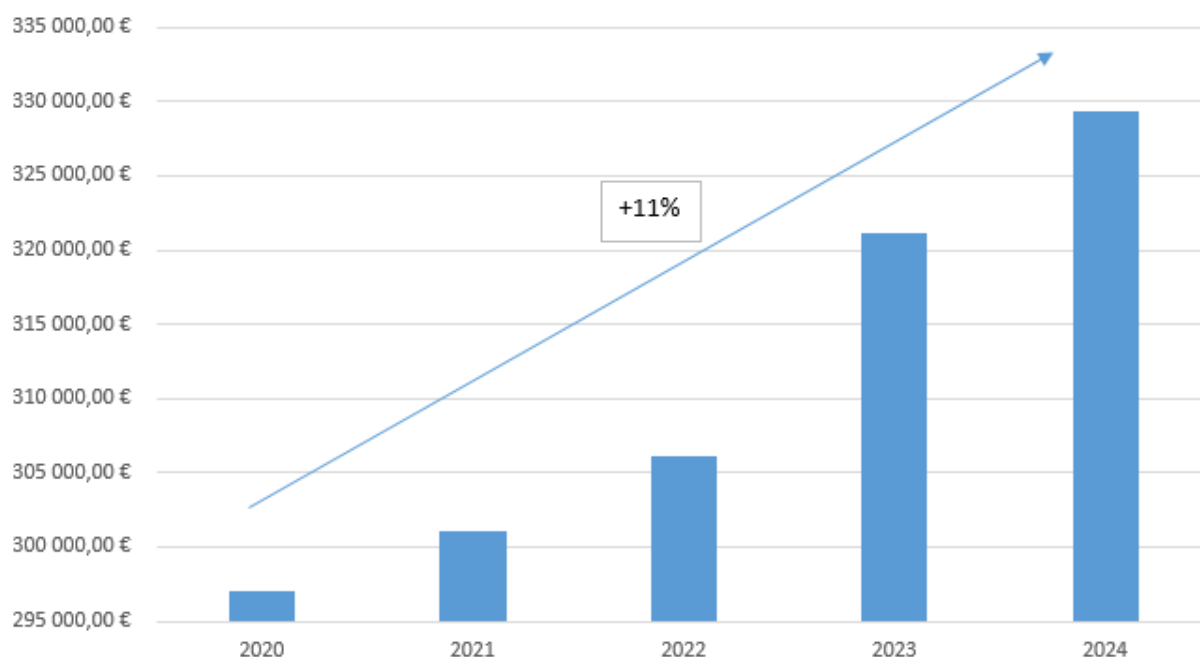
Le taux communal reste bien en deçà de la moyenne départementale et nationale.

Parallèlement aux sources fiscales, l'Etat fournit à la commune des dotations comme :

- La dotation globale de fonctionnement. (DGF)
- La dotation de solidarité rurale. (DSR)

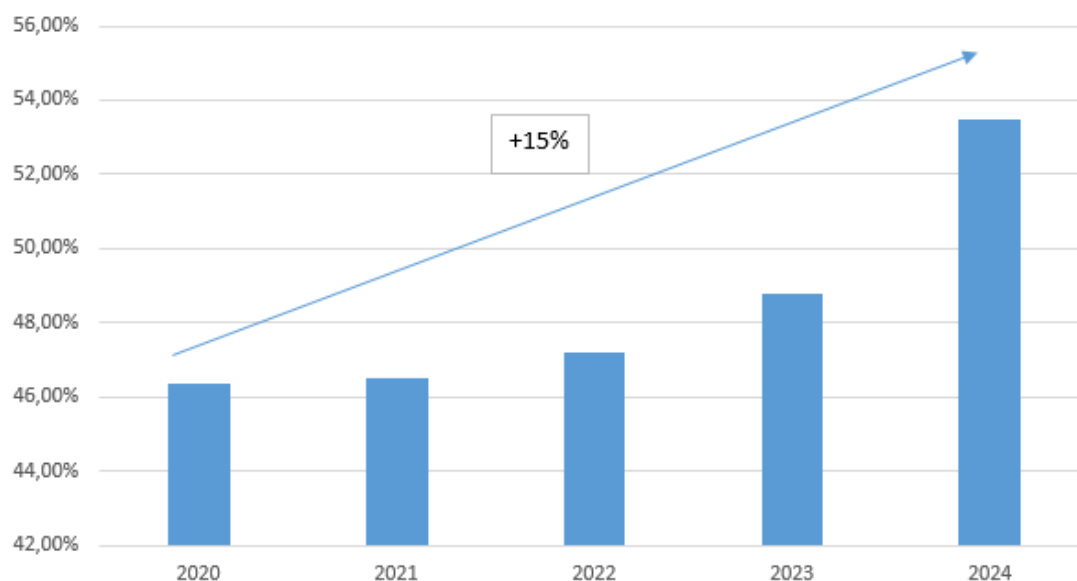
Ces dotations, comme indiqué précédemment ont augmenté pour 2023 et augmenteront encore en 2024. La commune n'a aucun pouvoir de décision sur l'attribution de ces recettes.

### évolution de la DGF et DSR entre 2020 et 2024

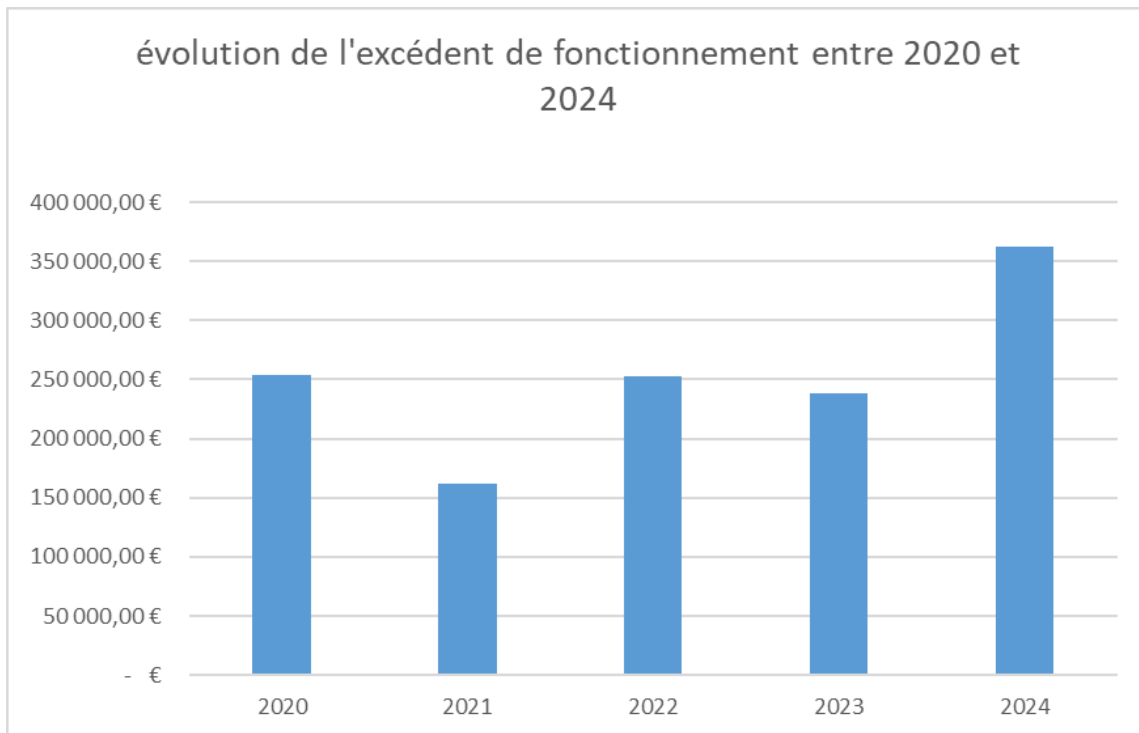


L'article 71 de la constitution mentionne le principe de libre administration des collectivités territoriales, cette libre administration ne peut se faire que via un financement local sur lequel l'assemblée délibérante exerce un pouvoir. Force est de constater que la part de ces recettes ne fait qu'augmenter, témoignant par ceci aussi un recul de l'Etat dans le financement des services publics communaux. En effet si les dotations et autres sources de financement étatiques augmentent, elles restent bien en deçà du taux d'inflation. La barre symbolique des 50% a été dépassée en 2024.

### évolution du % de la taxe foncière dans les recettes de fonctionnement communales entre 2020 et 2024



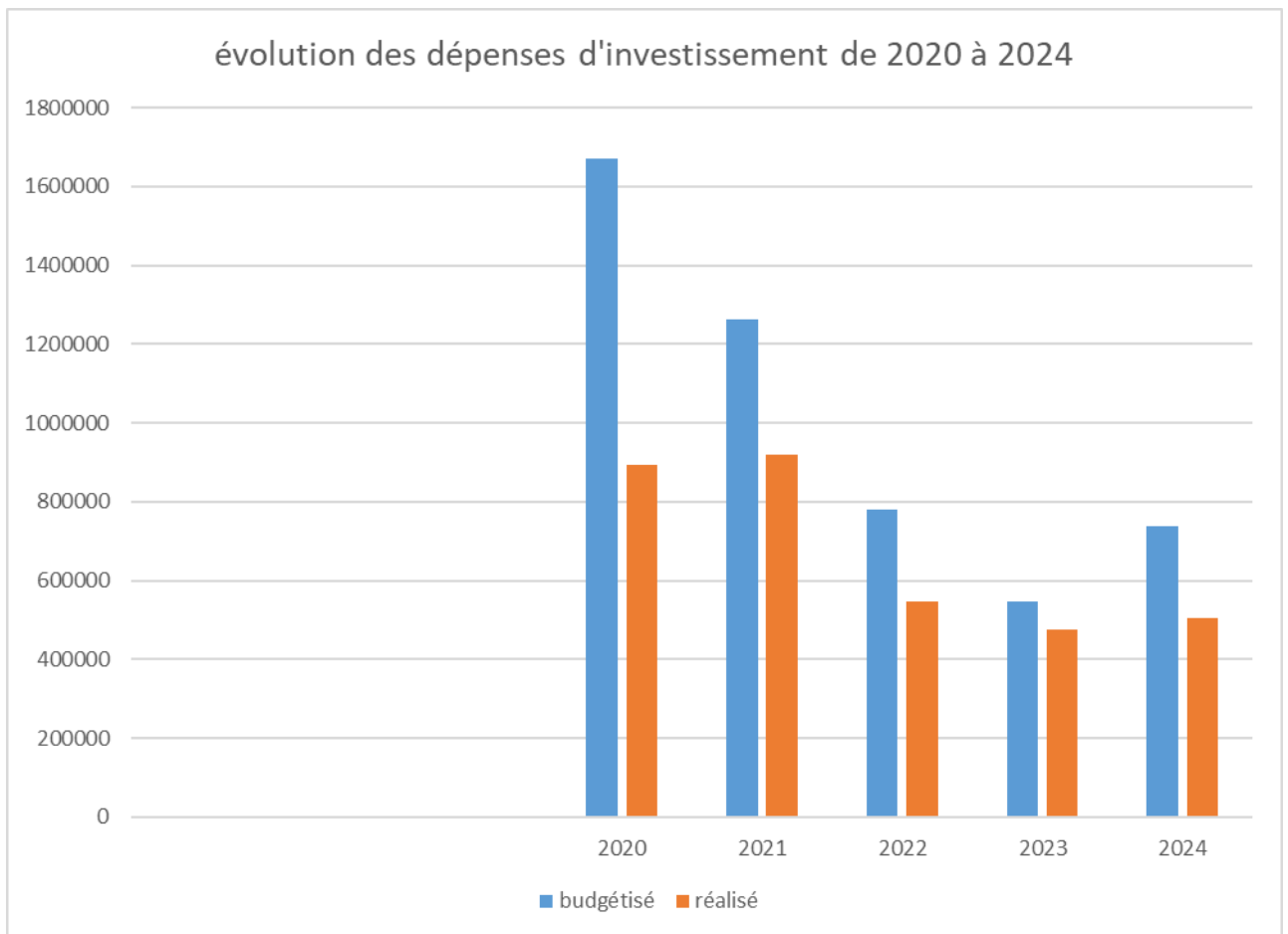
Les dépenses soustraites aux recettes à la fin d'un exercice représentent l'excédent de fonctionnement, une bonne maîtrise financière est nécessaire pour essayer de maintenir un matelas.



## Section d'investissement

### Dépenses

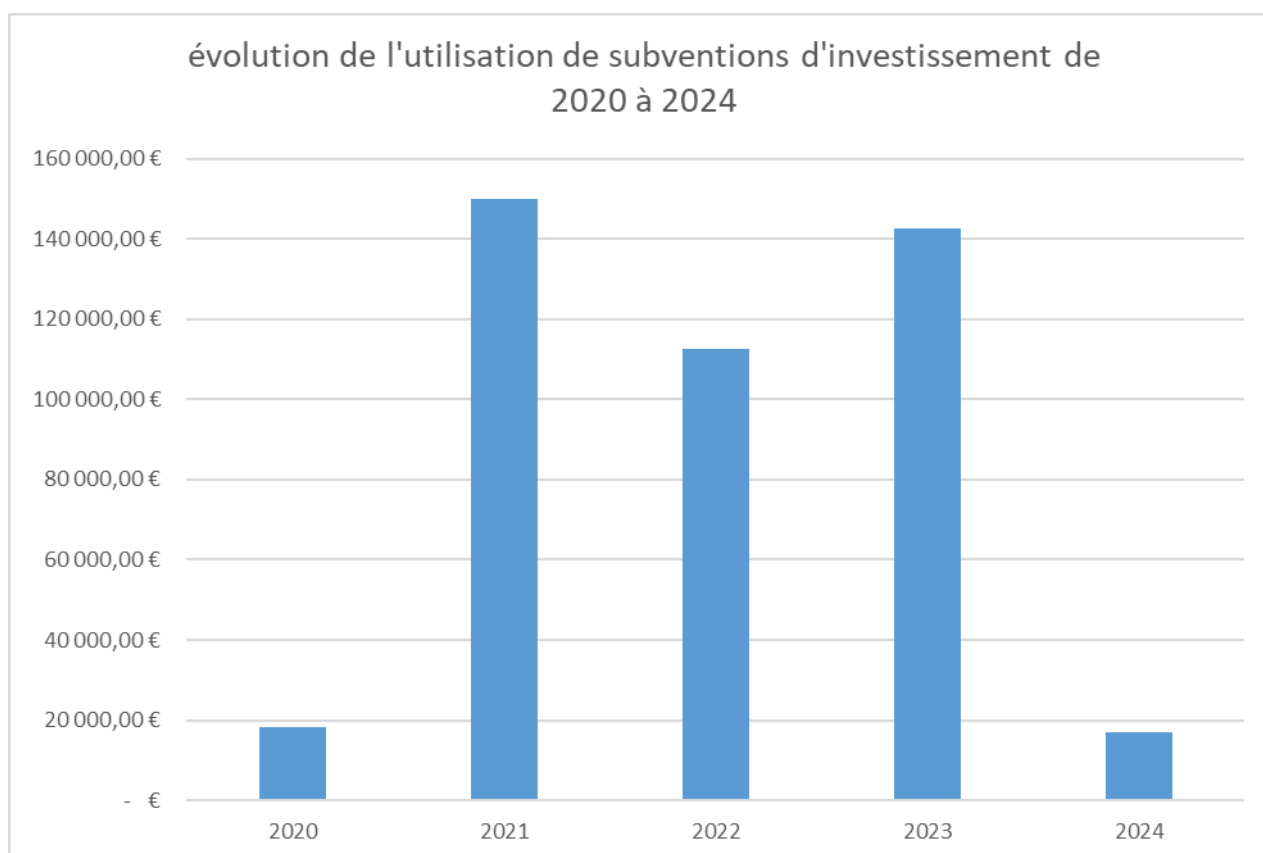
L'équipe municipale actuelle n'a cessé d'exercer un contrôle des investissements de plus en plus efficace et pragmatique. Si en 2020 nombreux étaient les investissements non réalisés, au fur des années ceux-ci sont de plus en plus réalisés mais aussi de plus en plus amoindris. Cela est dû notamment au contexte national et international, non propice aux investissements importants.





## Recettes

Parallèlement à la gestion des dépenses d'investissements, les recettes sont de même plus contrôlées avec un recours massif aux subventions à partir de 2021. Les retards dans les paiements de subvention de la part de l'Etat liés à l'instabilité gouvernementale compliquent cependant la gestion communale (plus de 50 000 € attendus initialement pour 2024 reportés à 2025).



# Orientations communales pour 2025

## Les prévisions de recettes

Des subventions sont en attente de règlement (chauffage gymnase, fond Chêne soit plus de 50 000 €), des demandes sont en cours et des nouvelles demandes seront effectuées pour les projets d'investissement 2025 (Jaliopark, décret tertiaire, mobilité, etc...).

Aucune autre évolution de recette n'est prévue pour l'exercice 2025.

Aucune hausse d'impôt envisagée sur 2025.

## Les prévisions de dépenses

Les charges à caractère général devraient se maintenir vu le net ralentissement de l'inflation et surtout la baisse des prix de l'énergie.

Il est demandé aux services de fixer le plafond de leurs dépenses annuelles à +0% comparé à 2024, voire de les diminuer si possible. Nous souhaitons que les charges à caractère général globales n'augmentent pas pour l'exercice 2025.

Les charges de personnel évolueront sur l'année 2025 avec le recrutement de 2 personnes aux services techniques en décembre 2024.

Les dépenses d'investissement se stabiliseront. De nouveaux projets comprenant notamment :

- Le Jaliopark.
- L'aménagement de la voirie communale (Barens, chemin de Paradis, chemin de Perrier Callet).
- La poursuite de la modification du Plan Local d'Urbanisme.
- Un plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti municipal.
- L'étude d'implantation d'un nouveau bâtiment à destination des associations et du public.